**Convocation du Conseil Municipal** du 21 juin 2022 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération taux d’imposition des taxes directes locales pour 2022 (annulation et remplacement délibération n° 2022/17

- Adressage

- Questions diverses

**Séance du 28 juin 2022 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, BOUDON Chantal, VIALA Jérôme, ABERLEN Juliena, VAZ Florence, BERLAND Maryline, TILLHET Richard, DUPOUY Benoît, PLAULT Nicolas, NUNES Alcino

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Chantal BOUDON

**DELIBERATION TAUX D’IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 (ANNULATION ET REMPLACEMENT DELIBERATION N° 2022/21**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération n° 2022/17 contient des erreurs sur les taux mentionnés. Il y a donc lieu de voter à nouveau ces taux d’imposition.

Le Conseil Municipal prend connaissance de l’état de notification des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d’augmenter les taux pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) : 29,51%

- Taxe foncière (non bâti) : 51,17 %

Le produit fiscal attendu est de 107 683 €

La décision du Conseil Municipal est inscrite sur l’état de notification de 2022.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

**ADRESSAGE**

Les panneaux sont la plupart du temps mal orientés.

Un devis de 800 € a été reçu pour les nouveaux panneaux, la société doit voir s’il est possible de les coller sur le premier panneau.

Distribution des enveloppes restantes : Alcino NUNES, route de Masset, Richard TILLHET, Impasse du Pont et Impasse de Chardavoine, Maryline BERLAND et Julie ABERLEN, Route de la Pointe

**QUESTIONS DIVERSES**

* Salle des fêtes : le sinistre dégâts des eaux est à déclarer à l’assurance
* Florence VAZ a contacté une entreprise qui installe des toilettes publiques, autonome, écologique, sans odeur et d’entretien facile. L’entreprise a établi un devis qui s’élève à 32 160 €. Des aides peuvent être demandées : Conseil Départemental, Agence de l’Eau, DETR etc….

L’entreprise pourra se déplacer pour présenter son produit. Le même type de produit est installé au Tourne.

* Entretien de la commune : l’entreprise qui effectue le nettoyage de la commune ne souhaite pas poursuivre à la fin de son contrat.

M. le Maire a contacté Mme le Maire d’Escoussans pour voir s’ils seraient favorables à une association avec Soulignac.

La facilitée pour la commune est de prendre une entreprise, pas d’achat de matériel ni de local.

M. DULON se propose de contacter M. RENE Julien.

- Route de Pingalet, 2 personnes trouvent que cette route est dangereuse. Ils souhaitent que quelque

chose soit fait, « interdit sauf riverains » ou « sens unique » ou panneaux 30 km

Le panneau 30 km est retenu par le conseil.

* Club House : le permis de construire a été déposé. Le dossier est incomplet. M. DULON a contacté Mme LALOUES ce jour, elle va le compléter.
* Travaux logement : les entreprises ont été convoquées pour une réunion de chantier
* Réunion photovoltaïque : M. le Maire a assisté à une réunion, le photovoltaïque peut être installés sur toiture et sur le sol. Il y a des aides possibles.